REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
23 MAI 2023
DE BAYONNE

Pays Basque Euskal Herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 MAI 2023

OJ N° 058 - Urbanisme et aménagement de l'espace.
Projet Pôle d'Oncologie du Pays Basque - Procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne dans le cadre d'une déclaration de projet - Bilan de la concertation préalable.

Date de la convocation : 5 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice : 231
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCET Martine (jusqu'à l'OJ N°09), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo (jusqu'à l'OJ N°40), AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude (jusqu'à l'OJ N°33), BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°09), BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°44), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°12), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Arnaud (jusqu'à l'OJ N°39), BIDEGAIN Gérard représenté par LASSALLE Gisèle suppléante, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°40), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard (jusqu'à l'OJ N°40), CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°40), CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°02 et jusqu'à l'OJ N°26), CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°08 et jusqu'à l'OJ N°40), COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°40), COTINAT Céline (jusqu'à l'OJ N°40), COURCELLES Gérard, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°55), DAGORRET François (jusqu'à l'OJ N°54), DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLET Emmanuelle, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°49), DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°40), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°43), DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile (jusqu'à l'OJ N°43), DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°41), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELHORGA Bernard (jusqu'à l'OJ N°09), ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel (jusqu'à l'OJ N°40), ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY René , ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°49), ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°40), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°60), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°12), GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Fabiene, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, IBARRA Michel, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°44), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 av. Foch, CS 88 507 64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72 - contact@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr

Laurent, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°56), IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°35), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°40), JAUREGUY Christophe, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°43), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°40), LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°40), LACOSTE Xavier (jusqu'à l'OJ N°40), LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°12), LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°43), LOUPIEN-SUARES Déborah (à compter de l'OJ N°09), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée représentée par ALLEGROTTI Patrick suppléant (jusqu'à l'OJ N°43), MOCHO Joseph, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°43), PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maite représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves représenté par FERNANDEZ Nathalie suppléante, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°40), RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence (jusqu'à l'OJ N°56), SANS Anthony, SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°56), SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, TRANCHE Frédéric (jusqu'à l'OJ N°40), UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°37), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°44), VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :
ALDANA-DOUAT Eneko, ACCURSO Fabien, BERGÉ Mathieu, BETAT Sylvie, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASABONNE Bernard, CHAPAR Marie-Agnès, CURUTCHET Maitena, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DUZERT Alain, ETCHEMENDY Jean, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HUGLA David, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, LAVIGNE Dominique, LETCHAUREGUY Maite, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MILLET-BARBÉ Christian, OLIVE Claude, QUEHEILLE Jean-Marie, VALS Martine.

PROCURATIONS :
ALDANA-DOUAT Eneko à LARRASA Leire, ARZELUS ARAMENDI Paulo à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°41), BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°10), BÈGUE Catherine à POYDESSUS Jean-Louis (à compter de l'OJ N°45), BIDEGAIN Arnaud à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°40), BLEUZE Anthony à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°41), BURRE-CASSOU Marie-Pierre à ETXELEKU Peio, CACHENAUT Bernard à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°41), CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°41), CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, COTINAT Céline à ETCHAMENDI Nicole (à compter de l'OJ N°41), CURUTCHARRY Antton à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°56), DARRICARRERE Raymond à SAINT-ESTEVEN Marc, DE LARA Manuel à INCHAUSPE Laurent, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°41), DERVILLE Sandrine à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°44), DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DUHART Agnès à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°42), DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, ELHORGA Bernard à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°40), ESTEBAN Mixel à MARTI Bernard (à compter de l'OJ N°41), GONZALEZ Francis à ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°40), HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, HUGLA David à IRIART Alain, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°36 et jusqu'à l'OJ N°56), IRIGOYEN Jean-François à ETCHEGARAY Jean-René, ITHURRALDE Éric à IRUME Jean-Michel (à compter de l'OJ N°41), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ n°41), LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence (à compter de l'OJ N°41), LACOSTE Xavier à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°41), LASSERRE Florence à SERVAIS Florence (à compter de l'OJ N°13), LETCHAUREGUY Maite à CARRIQUE Renée, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à HIRIGOYEN Roland, MILLET-BARBÉ Christian à ALLEMAN Olivier, PARGADE Isabelle à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°44), QUEHEILLE Jean-Marie à BARANTHOL Jean-Marc, TRANCHE Frédéric à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°41), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°38), VALS Martine à AROSTEGUY Maider.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 058 - Urbanisme et aménagement de l'espace.
Projet Pôle d'Oncologie du Pays Basque - Procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne dans le cadre d'une déclaration de projet - Bilan de la concertation préalable.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

Par délibération du 4 février 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne pour le projet de pôle d'oncologie Pays Basque.

Pour mémoire, cette procédure poursuit les objectifs suivants :

- ouvrir à l'urbanisation le terrain d'assiette de projet classé en zone 2AU pour l'intégrer au secteur limitrophe du centre d'oncologie, 1AUyk ;
- compléter l'orientation d'aménagement établie sur le secteur du centre d'oncologie à l'échelle du nouveau périmètre constitué par l'ensemble du futur pôle d'oncologie, en garantissant l'insertion paysagère du projet dans son environnement immédiat et un moindre impact environnemental de celui-ci.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. Elle donne lieu à une évaluation environnementale et fait ainsi l'objet d'une concertation préalable en application de l'article L.103-2 1°c du code de l'urbanisme.

La concertation préalable s'est déroulée du mercredi 15 mars 2023 au samedi 15 avril 2023 inclus.
Pendant toute sa durée, un dossier de concertation exposant les grands principes d'aménagement pour le projet du centre d'oncologie et les modifications induites au sein du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne était disponible :

- en version numérique accessible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (https://www.communaute-paysbasque.fr/concertations-reglementaires-1/concertation/mise-en-compatibilite-du-plu-de-bayonne-projet-du-pole-doncologie) ;
- en version papier, accessible en mairie de Bayonne (avenue Maréchal Leclerc), ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne), aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Des registres ont été mis à la disposition du public afin qu'il puisse faire part de ses observations :

- en version numérique, accessible sur internet : https://www.registre-dematerialise.fr/4529/
- en papier, accessible en mairie de Bayonne (avenue Maréchal Leclerc) ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La concertation préalable a donc pris fin le 15 avril 2023 et il convient d'en arrêter le bilan conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Le bilan détaillé de cette concertation préalable est annexé à la présente délibération. Il se compose de trois parties et d'annexes :

- Partie 1 : le dispositif de concertation ;
- Partie 2 : le déploiement de la concertation ;
- Partie 3 : le bilan et suites de la concertation ;
- Annexes : illustrations des modalités.

En synthèse, il ressort principalement de ce bilan que l'ensemble des modalités mis en place a permis au public de s'informer sur le projet et s'exprimer le cas échéant. Au 15 avril 2023 (date de

clôture de la concertation), 236 visites ont été comptabilisées sur le registre dématérialisé et aucune contribution n'a été recensée sur l'ensemble des registres (dématérialisé et papier) ; cette absence d'observation témoignant possiblement d'une acceptabilité du projet par le public après qu'il a pu être informé.

La concertation étant ainsi achevée, il y a donc lieu d'en arrêter le bilan tel qu'annexé à la présente délibération et en tirer les enseignements pour la suite de la procédure.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-54 et suivants relatifs aux conditions d'application de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et fixant notamment ses compétences ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne approuvé le 25 mai 2007, objet de 3 révisions simplifiées sectorielles approuvées le 30 juin 2009, de 4 mises en compatibilité approuvées le 13 août 2010, 18 décembre 2010, 23 septembre 2015, 2 octobre 2021, modifié les 13 mai 2008, 13 février 2009, 18 décembre 2009, 23 juillet 2010, 25 février 2011, 22 juillet 2011, 30 mars 2012, 19 juillet 2013, 21 janvier 2014, 16 décembre 2015, 15 juin 2016, 10 mars 2018, 9 novembre 2019, 14 décembre 2019, 19 juin 2021, 24 septembre 2022 et objet de 9 modifications simplifiées adoptées les 27 juillet 2009, 23 avril 2010, 15 février 2013, 27 septembre 2013, 15 juin 2016, 21 décembre 2016, 17 juin 2017, 2 octobre 2021 et 18 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 4 février 2023 engageant la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne pour le projet du pôle d'oncologie ;

Vu la concertation préalable qui s'est déroulée du 15 mars 2023 au 15 avril 2023 inclus et qui a donné lieu à un bilan, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant que la concertation préalable portant sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne induit par la déclaration de projet de pôle d'oncologie a pris fin le 15 avril 2023 et qu'il y a lieu d'en arrêter le bilan, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il ressort de ce bilan que la concertation préalable s'est déroulée conformément aux modalités fixées par délibération du 4 février 2023 ;

Considérant qu'il ressort également de ce bilan que la concertation préalable a permis au public de prendre connaissance du projet, d'interroger les parties prenantes et d'exprimer ses observations ;

Considérant qu'il peut être tiré un bilan positif de cette concertation préalable et que ce bilan, tel qu'annexé à la présente délibération, est prêt à être arrêté en vue de poursuivre le processus de déclaration de projet du pôle d'oncologie emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne, lequel sera formalisé prochainement et transmis à l'autorité environnementale et personnes publiques associée pour avis avant mise à l'enquête publique ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- confirmer que la concertation préalable relative à la procédure déclaration de projet du pôle d'oncologie emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne s'est déroulée conformément aux modalités fixées par délibération du 4 février 2023 ;
- arrêter le bilan de la concertation préalable, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- tirer un bilan positif de cette concertation préalable qui permet de poursuivre la procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme engagée par délibération du 4 février 2023 ;
- préciser que le bilan de la concertation préalable, tel qu'annexé à la présente délibération, sera consultable, pendant toute la durée de la procédure déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne :
  - en Mairie de Bayonne (avenue Maréchal Leclerc), ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux heures et jours habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (https://www.communaute-paysbasque.fr/concertations-reglementaires-1) ;
- préciser que ce bilan de la concertation préalable sera annexé au dossier de déclaration de projet du pôle d'oncologie emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à transmettre, une fois formalisé et finalisé, le projet de dossier de déclaration de projet du pôle d'oncologie emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour examen conjoint, puis à le soumettre à enquête publique, avant ajustements éventuels et approbation par le Conseil communautaire ;
- signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 23/05/2023
Qualité : Directeur général des services

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
23 MAI 2023
DE BAYONNE

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 av. Foch, CS 88 507 64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72 - contact@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr